

Décision n°2018-006

Décision portant habilitation de la constatation du service fait.

Le Président de l'EP Campus Condorcet

Vu le décret 2017-1831 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'établissement public Campus Condorcet ;

habilite :

- Yannick Ryckelynck, secrétaire général et directeur des affaires financières
 - Fathia Salim, Chargée des affaires administratives et financières
- à valider les services fait sur l'ensemble des centres financiers de l'Etablissement public Campus Condorcet

Saint-Denis La Plaine, le 12 janvier 2018

Jean-Marc Bonnisseau



Président de l'Etablissement public Campus Condorcet

Affiché le 15/01/2018

Publié le 15/01/2018

Exécutoire le 15/01/2018

Habilitation service fait

